

L'an **deux mille vingt-trois**, le lundi 6 février, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 31 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 31 janvier 2023.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

**Ont donné pouvoir :**

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR  
Patrick FENOUIL à Pascal DALIGAULT  
Nadine LECHATTELLIER à Benoît BALAIS

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20230206-23\_05261-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2023  
Date de réception préfecture : 16/02/2023

**Absents excusés :** /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-5-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 26	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité		

**DÉL.2023-019 - Site ancienne école Albert Camus - Autorisation à Inolya pour effectuer les démarches nécessaires à l'étude du projet de construction de logements**

Vu le partenariat historique avec Inolya issu de la fusion de Calvados Habitat et de Partelios,  
Vu l'engagement de partenariat d'Inolya à la Convention Petite Ville de Demain  
Vu l'engagement de partenariat d'Inolya à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

Il est rappelé que l'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité. L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Considérant que l'un des enjeux de l'ORT pour l'habitat est de développer du logement neuf adapté au marché et à proximité du centre-ville tout en limitant l'étalement urbain,

Considérant son implantation en centre-ville, à proximité des services, commerces et du Pôle de Santé Libéral Ambulatoire (PSLA),

Madame le Maire a pris attache auprès d'Inolya pour étudier la faisabilité d'une opération de construction de logements à destination notamment de personnes vieillissantes tout en intégrant le principe de mixité sociale.

Inolya a présenté un schéma de principe avec 45 logements sur l'ancien site de l'école Albert Camus.

Dorénavant, il s'agit de poursuivre les études de faisabilité financière et de rechercher tous les financements disponibles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **MISSIONNE et AUTORISE** Inolya à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet de construction d'un parc de logements sur le site de l'ancienne école Albert Camus, avec cession de la parcelle envisagée à Inolya le moment venu,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 6 février 2023

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

